



SNEP-FSU de NANTES
8 place de la gare de l'état
bd de la prairie aux ducs
BP 7261 case postale n°8
44326 Nantes cedex 3
mail : s3-nantes@snepfsu.net

Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes,

Nantes, le 3 novembre 2020

Objet : installations sportives fermées pour les scolaires

Dans ce contexte délicat de rentrée, de nombreuses équipes EPS nous interpellent au sujet des installations sportives. En effet, alors que Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des sports, a bien précisé que les scolaires étaient un public prioritaire pour accéder aux équipements sportifs, et que le protocole spécifique « repères pour l'organisation de l'EPS en contexte Covid 19 » appuie cette décision, certaines municipalités leur en interdisent pourtant l'accès.

Ces installations sportives sont les salles de classes des enseignants d'EPS. Les écoles, collèges et lycées sont ouverts et accueillent les élèves. Les cours de toutes les disciplines s'y déroulent mais dans certaines communes les élèves ne peuvent assister à leurs cours d'EPS. L'égalité est mise à mal entre les établissements qui disposent d'installations intra-muros et ceux qui n'en ont pas, et entre établissements qui ont accès aux installations municipales et ceux qui n'y accèdent pas. Le premier confinement a démontré l'importance pour la santé physique et psychique d'une pratique physique régulière, l'EPS a donc une part prioritaire dans le maintien de l'équilibre des élèves qui nous sont confiés.

Nous savons l'importance que vous accordez à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et vous demandons donc de permettre à tous les élèves de l'académie de pouvoir accéder aux installations sportives afin de poursuivre leurs apprentissages dans le cadre de l'EPS et de l'Association sportive des établissements.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement au service public d'Éducation.

Valérie JUSTUM

Lucie BONIFACE

V. JM

Boniface